

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
MAIRIE LABLACHERE
Du 15 mars 2022 à 18h30

Présents : Patrick BELGHIT, Lysiane FREMON, Jean-Pierre LAPORTE, Régine MARCY, Dominique POUGET-TIRION Chantal THERAUBE, Christine REBOUL
Suppléants : Nicole DJIANN, Roger HALEGOUET, Claudine CHAVITS

Absents excusés : Christine FOURNIER, Brigitte QUERE, Corinne LARCHER et Daniel MAYET, Yannick MARCHAL.

Procuration : Christine FOURNIER donne pouvoir à Chantal THERAUBE.

Secrétaire de séance : Lysiane FREMON

Ordre du jour :

- Approbation et vote du compte de gestion 2021
- Approbation et vote du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Préparation du budget primitif
- Questions diverses.

Mot d'accueil du Président du CCAS, Jean-Pierre Laporte.

Ce dernier donne ensuite la parole à Lysiane Fremon, vice-Présidente du CCAS

- Présentation du compte de gestion 2021 fourni par la trésorerie :

Solde excédentaire : 10145,05€

- Présentation du compte administratif 2021 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	7 833,86€	Dotations, subventions	7000,00€
Charges de personnel et frais assimilés	76,00€	Produit exceptionnel	25,50€
Autres charges de gestion courantes	9089,40€	Excédent de fonctionnement reporté	20118,81€
Total des dépenses	16999,26€	Total des recettes	27144,31€
Solde excédentaire	10145,05€		

Quelques précisions sur les dépenses :

Charges à caractère général :

Réception et colis de Noël : 7833,86€

Cotisations URSSAF : 76€

Autres contributions obligatoires : 110,60€

Autres charges de gestion courante : Aide aux familles pour la cantine scolaire de l'école privée : 1002,00€

Aide aux familles pour la cantine scolaire de l'école publique : 3886,40€ plus 2090,40€ de reliquat de l'année 2020

Participations à l'achat d'ordinateur pour les élèves entrant en sixième : 500€

Subventions aux associations : 1500€

Recettes : subvention 7000€
Produit financier 25,50€
Excédent 2020 : 20118,81

Vote du compte de gestion : Approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif : Approuvé à l'unanimité.

- Affectation des résultats :

Lysiane Fremon propose que le solde excédentaire de 10145,05€€ soit reporté sur le budget CCAS 2022.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

Préparation du budget primitif

La commission du CCAS réserve un don de 5000€ pour venir en aide à l'accueil des ressortissants Ukrainiens ;

Cette réserve sera votée en avril lors de la prochaine réunion du CCAS.

Questions diverses :

Christine REBOUL demande que la place de stationnement pour les handicapés face à la poste soit matérialisée au sol afin de laisser suffisamment de place au véhicule pour sortir un fauteuil roulant.

La séance est levée à 20h30.

Le Président



La Secrétaire